RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 60023
Numéro SIREN : 353 593 031
Nom ou dénomination : "M.G.A."

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2012 sous le numéro de dépôt 3912

20M12 90BGW23 12A3912

MGA
VILLENEUVE
MECANIQUE DE PRECISION
Z.I. La Barbière - B.P. 157
47304 VILLENEUVE SUR L
TEL. 05 53 ... FAX. 05 53 ...

* 38

TRIBUNAL de COMMERCE VILLENEUVE-s/LOT

M.G.A. S. A.
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 355 184 euros
Siège social : Rue Nicolas Leblanc Z. I. De La Barbière
47300 VILLENEUVE SUR LOT
353 593 031 00027

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 22 JUIN 2010

L'an Deux Mille Dix et le Vingt deux Juin, à Onze Heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à Villeneuve sur Lot, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée ou par lettre remise en main propre en date du 06 Juin 2010.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Frédéric BISTUER Commissaire Aux Comptes régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur Jean Louis ZAMBON préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Stéphan BUFFA et Monsieur Patrick BERNEDE, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Stéphan BUFFA est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 21855 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les accusés de réception, ou les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé de la lettre de convocation adressée au Commissaire Aux Comptes
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Le rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2009 ;
- Le rapport du Commissaire Aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Questions diverses ;

MGA
VILLENEUVE
MECANIQUE DE PRECISION
Z.I. La Barblère - B.P. 167
47304 VILLENEUVE SUR LOT
TÉL. 05 53 49 56 00 - FAX. 05 53 49 56 01

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires Aux Comptes ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur le Commissaire Aux Comptes donne lecture :

- Du rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Du rapport du Commissaire Aux Comptes sur les conventions réglementées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

- Questions diverses :

Monsieur Le Commissaire Aux Comptes propose que l'assemblée nomme un administrateur salarié pour que celui-ci soit le représentant des salariés au Conseil d'Administration.
Monsieur le Président approuve cette proposition et indique qu'elle sera favorable à une bonne équité au sein du Conseil.
Monsieur Stéphan BUFFA, 39 ans, propriétaire de 70 parts , Directeur Industriel de la Société M G A et salarié depuis plus de 5 ans se porte candidat au poste d'administrateur salarié.

Monsieur le Président propose au vote de l'assemblée la résolution suivante :

L'assemblée générale décide de nommer :
Monsieur Stéphan BUFFA, Bosquet De Guirod 47300 PUJOLS en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

MGA
VILLENEUVE
MECANIQUE DE PRECISION
Z.I. La Barbière - B.P. 157
47304 VILLENEUVE SUR LOT
TEL. 05 53 49 56 00 - FAX 05 53 49 56

TRIBUNAL de COMMERCE
47300 VILLENEUVE-s/LOT

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire Aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 7 437 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également :

- L'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.
- L'impôt sur les sociétés qui s'élève à - 1905 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *22049 voix pour,*
- *0 voix contre,*
- *0 voix d'abstention*

2° RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 7 437 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur	304 753 euros
- Résultat de l'exercice	7 437 euros
- Total :	312 190 euros

AFFECTATION

- Au report à nouveau	312 190 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas de distribution de dividendes.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *22049 voix pour,*
- *0 voix contre,*
- *0 voix d'abstention*

3° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *22049 voix pour,*
- *0 voix contre,*
- *0 voix d'abstention*

MGA
VILLENEUVE
MECANIQUE DE PRECISION
Z.I. La Barbière - B.P. 157
47304 VILLENEUVE SUR LOT
TEL. 05 53 49 56 00 - FAX 05 53 49 55

TRIBUNAL de COMMERCE VILLENEUVE-s/LOT

4° *RESOLUTION*

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Laurent ZAMBON, 1133 Route de Lacaussade 47510 FOULAYRONNES en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Victor ZAMBON, administrateur démissionnaire en raison de motifs personnels, pour une durée de deux années, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *22049 voix pour,*
- *0 voix contre,*
- *0 voix d'abstention*

5° *RESOLUTION*

Les mandats des :

- CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIES représenté par Monsieur BISTUER, Commissaire Aux Comptes titulaire, – 48 rue de Cartou – BP 137 – 47004 AGEN CEDEX.
- CABINET AUDIT RECCORG représenté par Monsieur SICARD Commissaire Aux Comptes suppléant, – Agropole – Alphagros – 47310 ESTILLAC.

étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de 6 années ; les mandats expirants à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *22049 voix pour,*
- *0 voix contre,*
- *0 voix d'abstention*

6° *RESOLUTION*

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Stéphan BUFFA, Bosquet De Guirod 47300 PUJOLS en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *22049 voix pour,*
- *0 voix contre,*
- *0 voix d'abstention*

7° *RESOLUTION*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

MGA
VILLENEUVE
MECANIQUE DE PRECISION
Z.I. La Barblère - B.P. 157
47304 VILLENEUVE SUR LOT
TEL. 05 53 49 56 00 - FAX. 05 53 49 56

* 42
TRIBUNAL de COMMERCE
DEPOT VILLENEUVE-s/LOT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *22049 voix pour,*
- *0 voix contre,*
- *0 voix d'abstention*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Certifié conforme
à l'original